# Frégréac (Circuit du Bellion)

*Une randonnée proposée par le CMCM*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée :** | 2h25 | **Difficulté :** | Moyenne |
| **Distance :** | 11.79km | **Retour point de départ :** | Oui |
| **Dénivelé positif :** | 81m | **Moyen de locomotion :** | A pied |
| **Dénivelé négatif :** | 88m | | |
| **Point haut :** | 42m | **Commune :** | Frégréac (44460) |
| **Point bas :** | 2m | | |

## Description

### Points de passages

D/A
N 47.585583° / O 2.045249° - alt. 28m - km 0

D/A
N 47.585518° / O 2.045377° - alt. 28m - km 11.78

## Informations pratiques

**Départ du circuit:Parking de l'Église**

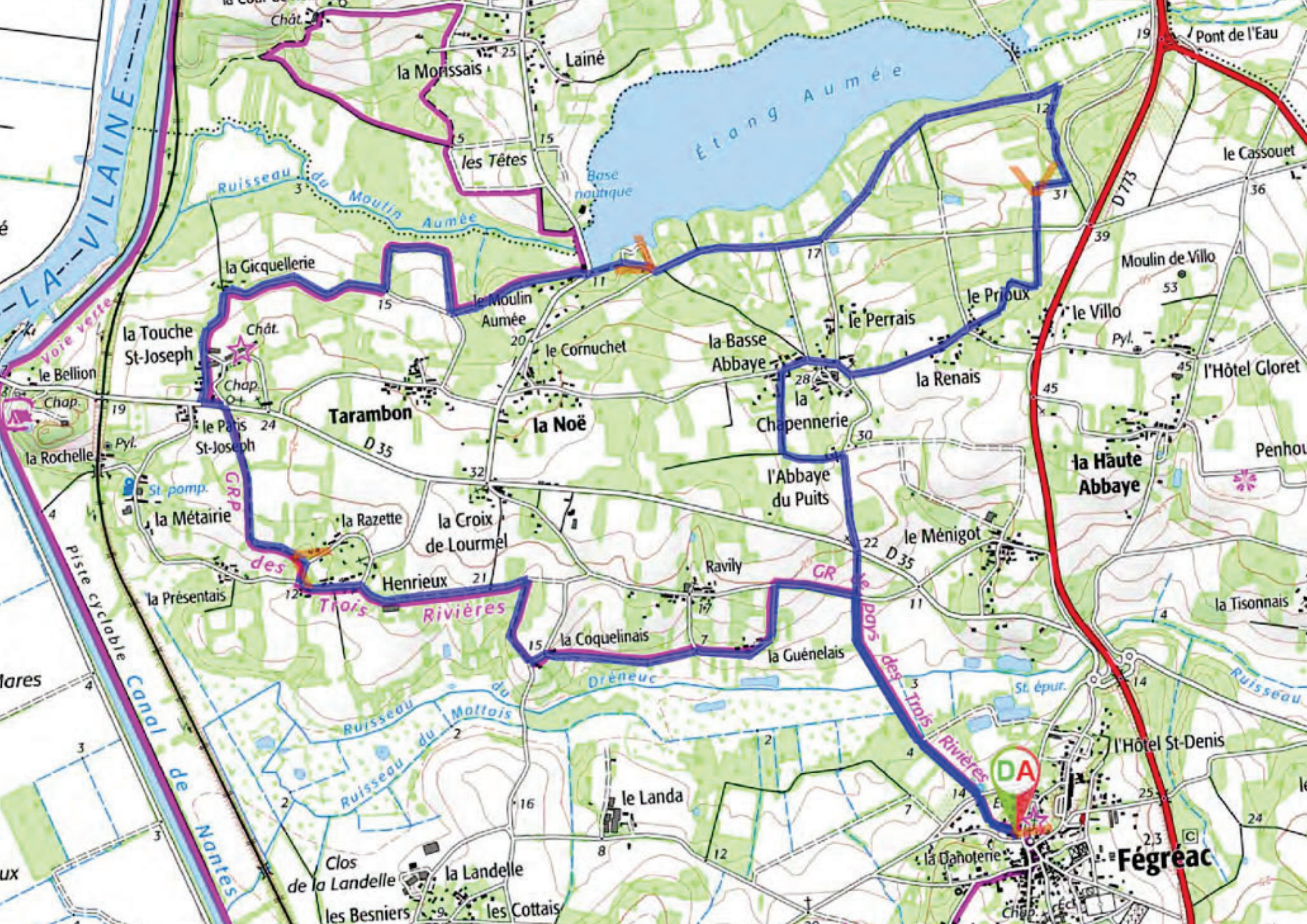
LA VILAINE
Voie verte
Piste cyclable Canal de Nantes
Étang Aumée
Base nautique
Ruisseau du Moulin Aumée
Ruisseau du Mottais
Drèneuc
les Têtes
la Morissais
Lainé
la Gicquellerie
le Moulin Aumée
la Touche St-Joseph
le Bellion
Chap.
Pyl.
la Rochelle
le Pâtis St-Joseph
Tarambon
la Noë
le Cornuchet
la Basse Abbaye
la Chapennerie
le Perrais
le Prioux
la Renais
le Villo
Moulin de Villo
l'Hôtel Gloret
la Haute Abbaye
Penhoul
l'Abbaye du Puits
le Ménigot
la Métairie
la Razette
la Croix de Lourmel
la Présentais
Henrieux
Ravily
la Coquelinais
la Guénelais
la Tisonnais
l'Hôtel St-Denis
le Landa
Clos de la Landelle
la Landelle
les Besniers
les Cottais
la Danoterie
Fégréac
Pont de l'Eau
le Cassouet
Penhou
D 35
D 773
GRP des Trois Rivières
GR du pays des Trois Rivières
St. pomp.
St. épur.
DA

# LA CHARTE

## *du Randonneur*

## Préparation de sa randonnée

### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée

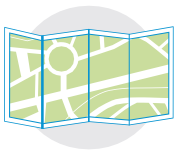

### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

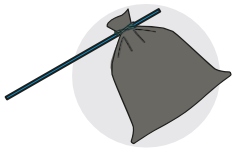

### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

### GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public,** vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**